

## PU-Fix

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit:

Nom de produit : PU-Fix  
 Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
 Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif: polyuréthane

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SODAL N.V.  
 Everdongenlaan 18-20  
 B-2300 Turnhout  
 Tel: +32 14 42 42 31  
 Fax: +32 14 44 39 71  
 msds@soudal.com

##### Fabricant du produit

SODAL N.V.  
 Everdongenlaan 18-20  
 B-2300 Turnhout  
 Tel: +32 14 42 42 31  
 Fax: +32 14 44 39 71  
 msds@soudal.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

24h/24h : +32 14 58 45 45 (BIG) (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

##### 2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Carc.	catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Acute Tox.	catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
STOT RE	catégorie 2	H373: Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation oculaire.
STOT SE	catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Resp. Sens.	catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens.	catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

##### 2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Classé comme dangereux selon les critères des Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Carc. Cat. 3; R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes

Xn; R20 - 48/20 - Nocif par inhalation. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Xi; R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)  
 Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel  
<http://www.big.be>  
 © BIG vzw

Motif de la révision: CLP

Numéro de la révision: 0400

Date d'établissement: 2005-08-24

Date de la révision: 2012-04-24

Numéro de produit: 42393

1 / 12

134-15960-376-fr-FR

# PU-Fix

## 2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)



Contient diisocyanate de méthylènediphényle.

**Mention d'avertissement** Danger

### Phrases H

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation oculaire.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

### Phrases P

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261	Éviter de respirer.
P309 + P311	EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P501	Éliminer le contenu/récipient au fabricant/à l'instance compétente.

### Informations supplémentaires

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
- Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

### Étiquettes



Nocif

Contient: diisocyanate de méthylènediphényle.

### Phrases R

20	Nocif par inhalation
36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau
48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

### Phrases S

(02)	(Conserver hors de portée des enfants)
23	Ne pas respirer les vapeurs
36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette)
(63)	(En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos)

### Recommandations supplémentaires

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
- Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
- Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2005-08-24

Date de la révision: 2012-04-24

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 42393

2 / 12

# PU-Fix

## 2.3 Autres dangers:

### CLP

Aucun autre danger connu

### DSD/DPD

Aucun autre danger connu

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances:

Ne s'applique pas

### 3.2 Mélanges:

Nom (REACH n° d'enregistrement)	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque
diisocyanate de méthylènediphényle (01-2119457015-45)	26447-40-5 247-714-0	C>25%	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20 - 48/20 Xi; R36/37/38 R42/43	Carc. 2; H351 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	(1)(2)(8)(10)	UVCB

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(8) Limites de concentration spécifiques, voir point 16

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours:

#### Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

Gorge sèche/mal de gorge. Toux. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Nez coulant. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE: Risque d'inflammation des voies aériennes. Risque d'œdème pulmonaire. Difficultés respiratoires.

##### Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau.

##### Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire. Larmoiement.

##### Après ingestion:

Irritation des muqueuses gastro-intestinales.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2005-08-24

Date de la révision: 2012-04-24

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 42393

3 / 12

# PU-Fix

## 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse polyvalente. Poudre BC. Acide carbonique.

## 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone). Se décompose suite à une montée en température: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (cyanure d'hydrogène). Réagit lentement avec l'eau (humidité): libération de dioxyde de carbone avec montée en pression peut causer rupture du récipient fermé.

## 5.3 Conseils aux pompiers:

### 5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.

### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Écran facial. Vêtements de protection.

##### Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le solide répandu. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

laisser figer et recueillir par des moyens mécaniques. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Nettoyer (traiter) surfaces souillées avec acétone. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: 0 - 50 °C. Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Conserver sous clé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, eau/humidité.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Polyéthylène.

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2005-08-24

Date de la révision: 2012-04-24

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 42393

4 / 12

# PU-Fix

## UK

Isocyanates, all (as -NCO) Except methyl isocyanate	Valeur courte durée	0.07 mg/m <sup>3</sup>	Workplace exposure limit (EH40/2005)
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	0.02 mg/m <sup>3</sup>	Workplace exposure limit (EH40/2005)

### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

## 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Isocyanates	NIOSH	5522
Isocyanates	NIOSH	5521

## 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

## 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

#### b) Protection des mains:

Gants.

- matériau approprié pour vêtements (bonne résistance)

Polyéthylène.

#### c) Protection des yeux:

Écran facial.

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Incolore
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Données insuffisantes concernant le danger d'incendie direct (point d'éclair > 60°C)
Log Kow	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	> 165 °C
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	> 2
Solubilité	l'eau ; insoluble

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2005-08-24

Date de la révision: 2012-04-24

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 42393

5 / 12

# PU-Fix

Densité relative	1.1
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

## Dangers physiques

Aucune classe de danger physique

## 9.2 Autres informations:

Densité absolue	1100 kg/m <sup>3</sup>
-----------------	------------------------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité:

Aucun renseignement disponible.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

### 10.4 Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles:

Eau/humidité.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Se décompose suite à une montée en température: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (cyanure d'hydrogène). En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone). Réagit lentement avec l'eau (humidité): libération de dioxyde de carbone avec montée en pression peut causer rupture du récipient fermé.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### PU-Fix

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### diisocyanate de méthylènediphényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50		>10000 mg/kg bw		Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale
Peau	DL50		>10000 mg/kg bw	24 h	Lapin		Valeur expérimentale
Inhalation (aérosol)	CL50		490 mg/m <sup>3</sup> air		Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

#### Conclusion

Nocif par inhalation.

Faible toxicité aiguë par voie cutanée

Faible toxicité aiguë par voie orale

#### Corrosion/irritation cutanée

##### PU-Fix

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2005-08-24

Date de la révision: 2012-04-24

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 42393

6 / 12

# PU-Fix

## diisocyanate de méthylènediphényle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur
Oeil	Irritant	Observation des humains			Humain	Étude de littérature
Peau	Irritant	Observation des humains			Humain	Étude de littérature
Inhalation (aérosol)	Irritant	Observation des humains			Humain	Étude de littérature

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

### Conclusion

Provoque une sévère irritation oculaire.

Provoque une irritation cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique: classé comme irritant pour les voies respiratoires

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### PU-Fix

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## diisocyanate de méthylènediphényle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Peau	Sensibilisant	Observation des humains			Humain		Étude de littérature
Peau	Sensibilisant	Observation des humains			Humain		Étude de littérature

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

### Conclusion

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### PU-Fix

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## diisocyanate de méthylènediphényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Inhalation	NOAEL		0.2 mg/m <sup>3</sup> air			104 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale
Inhalation		Observation des humains			Affection/dégénérescence des tissus pulmonaires		Humain		Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

### Conclusion

Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

### Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

#### PU-Fix

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## diisocyanate de méthylènediphényle

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Résultat de test positif limité	Équivalent à OCDE 471	Bacteria ( <i>S.typhimurium</i> )		Étude de littérature
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria ( <i>S.typhimurium</i> )		Étude de littérature
Résultat de test positif limité	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Étude de littérature
Positif	Équivalent à OCDE 479	Lymphocytes humains		Étude de littérature
Négatif	Autres	Cellules d'embryon de hamster		Étude de littérature

### Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

#### PU-Fix

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2005-08-24

Date de la révision: 2012-04-24

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 42393

7 / 12

# PU-Fix

## diisocyanate de méthylènediphényle

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Genre	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474		Souris	Mâle		Étude de littérature
Négatif	Équivalent à OCDE 474	3 h	Rat			Étude de littérature

### Cancérogénicité

#### PU-Fix

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## diisocyanate de méthylènediphényle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur	Organe	Effet
Inhalation (aérosol)	LOAEL		2.05 mg/m <sup>3</sup> air	104 semaines (5 jours/semaine)	Rat	Femelle	Étude de littérature		Cancérogénicité
Inhalation (aérosol)	NOAEL	OCDE 453	0.2 mg/m <sup>3</sup> air	104 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale		Toxicité systémique
Inhalation (aérosol)	NOAEL	OCDE 453	6 mg/m <sup>3</sup> air	104 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale		Cancérogénicité

### Toxicité pour la reproduction

#### PU-Fix

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## diisocyanate de méthylènediphényle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	3 mg/m <sup>3</sup> air	10 jours (6h/jour)	Rat		Malformations	Squelette	Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

#### Conclusion CMR

Susceptible de provoquer le cancer.

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

### Toxicité autres effets

#### PU-Fix

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### PU-Fix

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Augmentation de la température du corps. Tremblements. Etat de faiblesse. Maux de tête. Eruption/dermatite. Peut produire des taches sur la peau. Peau sèche. Risque de pneumonie.

### 11.1.2 Autres renseignements

#### PU-Fix

CE carc cat	3
CLP carc cat	catégorie 2

#### diisocyanate de méthylènediphényle

CE carc cat	3
CLP carc cat	catégorie 2
CIRC - classification	3 (4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and polymeric 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate)

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

#### PU-Fix

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2005-08-24

Date de la révision: 2012-04-24

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 42393

8 / 12

# PU-Fix

## diisocyanate de méthylènediphényle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL0	OCDE 203	>= 1000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	Système statique		Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	> 1000 mg/l	24 h	Daphnia magna			Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	> 1640 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus			Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte et sur l'application de la méthode de la somme

### Conclusion

Réagit en formant des substances de moindre toxicité

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

## diisocyanate de méthylènediphényle

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

### Conclusion

Pas de données expérimentales du/des composant(s) disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants du mélange

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

### 12.6 Autres effets néfastes:

#### PU-Fix

#### Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des composants connus ne figure sur la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (Règlement (CE) n° 842/2006)

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1272/2008 et 1005/2009)

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2000/0532/CE).

08 04 09\* (déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURAL peuvent être applicables. Déchets dangereux selon Directive 2008/98/CE.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux.

#### 13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2005-08-24

Date de la révision: 2012-04-24

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 42393

9 / 12

# PU-Fix

## 14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

## 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

## 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

## 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

### Chemin de fer (RID)

## 14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

## 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

## 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

## 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

### Voies de navigation intérieures (ADN)

## 14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

## 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	
Code de classification	

## 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

## 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

### Mer (IMDG)

## 14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

## 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	
--------	--

## 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

## 14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
------------------------	--

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2005-08-24

Date de la révision: 2012-04-24

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 42393

10 / 12

# PU-Fix

Quantités limitées	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	
Annexe II de Marpol 73/78	
<b>Air (ICAO-TI/IATA-DGR)</b>	
14.1 Numéro ONU:	
Transport	Non soumis
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe	
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Législation européenne:

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
diisocyanate de méthylènediphényle	Diisocyanate de méthylènediphényle (MDI)	1. Ne peut être mis sur le marché après le 27 décembre 2010, en tant que constituant de mélanges à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % de MDI en poids pour la vente au public, à moins que les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage: a) contienne des gants de protection conformes aux exigences de la directive 89/686/CEE du Conseil; b) porte de manière visible, lisible et indélébile, et sans préjudice d'autres dispositions de la législation communautaire concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges, les mentions suivantes: "— Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. — Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. — Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387)." 2. Par dérogation, le paragraphe 1, point a), ne s'applique pas aux adhésifs thermofusibles.

Composés organiques volatiles (COV)

0.1 %

#### Législation nationale

- Pays-Bas

Waterbevaarlijkheid	11
Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03

- Allemagne

WGK	1	Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---	--

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16: Autres informations

#### Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

- R20 Nocif par inhalation
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

#### Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation oculaire.

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2005-08-24

Date de la révision: 2012-04-24

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 42393

11 / 12

# PU-Fix

H332 Nocif par inhalation.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

(\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses

DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

## Limites de concentration spécifiques CLP

diisocyanate de méthylènediphényle	C => 5%	STOT SE 3; H335
	C => 0.1%	Resp. Sens. 1; H334
	C => 5%	Skin Irrit. 2; H315
	C => 5%	Eye Irrit. 2; H319

## Limites de concentration spécifiques DSD

diisocyanate de méthylènediphényle	C >= 25 %	Xn; R 20-36/37/38-40-42/43-48/20
	10 % <= C < 25 %	Xn; R 36/37/38-40-42/43-48/20
	5 % <= C < 10 %	Xn; R 36/37/38-40-42/43
	1 % <= C < 5 %	Xn; R 40-42/43
	0,1 % <= C < 1 %	Xn; R 42

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2005-08-24

Date de la révision: 2012-04-24

Numéro de la révision: 0400

Numéro de produit: 42393

12 / 12